

L'an deux mille neuf et le dix-neuf novembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Blagnac, régulièrement convoqué par lettres en date du vingt-six octobre et du douze novembre deux mille neuf, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON (jusqu'à la question n°7) – **Monsieur CARLES** – **Madame FOLI** –

Monsieur BIDOUILH – **Monsieur BOUREAU** – **Madame COMBES** - **Monsieur**

TEJEDOR – **Monsieur RIGOUT** - **Madame LABORDE** – **Madame COUFFIGNALS** -

Mademoiselle BUISSON - **Madame CALVAIRAC** –

Adjoints au Maire

Monsieur AJAS - **Madame BASTIEN-CANDOTTI** – **Madame BENNAMA** – **Mademoiselle**

BOUSQUET-FABRE – **Monsieur BOYER** - **Madame CHEZE** - **Madame COUDREAU** -

Monsieur DUBOS - **Monsieur GABARRE** - **Monsieur GOMEZ** – **Madame GUERY** –

Monsieur INDELICATO – **Madame MASSETTE**– **Madame NENADITCH** -

Conseillers municipaux délégués

Monsieur BRIAND – **Madame IZAGA** - **Monsieur LEONARD** - **Madame POINSOT**-

Conseillers municipaux

ETE ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur BERGON – adjoint au Maire – a donné pouvoir à **Madame COUFFIGNALS** – adjointe au Maire (à partir de la question n°8) ;

Madame DEQUEKER-THEETEN, conseillère municipale, a donné pouvoir à **Monsieur BRIAND**, conseiller municipal;

Monsieur RASTOUL, conseiller municipal, a donné pouvoir à **Madame IZAGA**, conseillère municipale.

ETAIT ABSENTE :

Madame CAMBOULIVES, conseillère municipale.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **34**
 - Date de convocation : **26 octobre et 12 novembre 2009**
 - Date d'affichage : **26 octobre 2009**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **12 novembre 2009**

 - **Mademoiselle BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

LORS DE CETTE SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2009, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué le 92^{ème} Congrès des Maires de France qui s'est tenu à Versailles, du 16 au 19 novembre, sur le thème « **Entre crise et réformes : le Maire, force de proximité** ».

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé qu'au cours de ce congrès, le Premier Ministre est venu défendre la réforme de la taxe professionnelle et celle des collectivités locales, devant des élus locaux dont la grande majorité, toutes couleurs politiques confondues, conteste ces réformes (à ce sujet voir également la question n°3).

MONSIEUR LE MAIRE a également évoqué l'enquête effectuée par l'institut de sondage BVA auprès d'un échantillon représentatif de 600 personnes sur leur perception des actions menées par l'équipe municipale et dont les conclusions ont été distribuées aux élus à la fin de la séance.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

1. **MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DEPUIS LE 19 SEPTEMBRE 2009 AU 6 NOVEMBRE 2009**

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

RAPPORTEURS : **MONSIEUR CARLES,**
MADAME CALVAIRAC (QUESTION N° 6) ET LES ELUS CONCERNES (QUESTION N°7)

2. **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010** (Document consultable en Mairie)

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

3. **VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES ET A LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Dans ce vœu, le Conseil Municipal a :

- **affirmé** son attachement indéfectible à la décentralisation conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés.
- **formulé** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux.
- **exprimé** son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune.

Monsieur BRIAND a indiqué que son groupe s'abstenait sur le vote de ce vœu parce qu'il avait une lecture différente des réformes en cours.

Monsieur BRIAND a qualifié ces textes de véritable « coming out » pour le courant politique auquel il appartient, tout en estimant que des améliorations doivent encore y être apportées.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR :

- 28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER

- 2 VOIX DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC » CONDUIT PAR REGIS LEONARD

4 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR » CONDUIT PAR SACHA BRIAND

4. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL 2009

✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 190 050 €

- 3 000 € de subventions complémentaires,
- 33 850 € de crédits supplémentaires accordés à la Direction Fêtes et Manifestations,
- 120 000 € de dépenses supplémentaires pour Odysseus Spectacles. Ces dépenses sont financées en intégralité par des recettes de billetterie.
- 3 200 € de charges exceptionnelles,
- 30 000 € d'ajustement des dotations aux amortissements, cette dépense donne lieu à une recette d'un même montant en section d'investissement.
- Divers transferts de crédits entre Direction.

RECETTES : 926 756 €

- 2 061 924 € d'augmentation de l'Attribution de Compensation,
 - - 1 255 168 € de diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire,
 - 120 000 € de recettes supplémentaires d'Odysseus.
- **augmentation de 736 706 € de l'autofinancement budgétaire prévisionnel.**

✓ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 36 520 €

- 29 020 € d'inscription pour les acquisitions d'illuminations de Noël,
- 5 000 € de remboursement de caution aux locataires du Foyer des Jeunes Travailleurs,
- 2 500 € de crédit supplémentaire pour des frais d'annonce légale.

RECETTES: 335 468 €

- 155 468 € de subventions d'investissement accordées par divers organismes,
- 150 000 € d'un prêt accordé par la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction du Pôle Petite Enfance,
- 30 000 € de contrepartie des dépenses de fonctionnement pour les écritures d'amortissement.

➤ **suréquilibre de 1 035 654 €.**

5. AFFECTATIONS SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2009, ATTRIBUTION ET MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

➤ AFFECTATIONS

AFFAIRES CULTURELLES

- Association « SOIREES A THEMES DE BLAGNAC » 250 €

Subvention exceptionnelle pour participer aux frais engendrés par la mise en place de soirées culturelles thématiques ouvertes à tous publics dans les divers établissements blagnacais.

- Association « LES CHANTS - SONNETS » 250 €

Subvention exceptionnelle pour le financement de l'organisation de spectacles liés à la saison d'action culturelle thématique autour du « Noir ».

➤ ATTRIBUTION

SPORTS

- Blagnac Sporting Club Hand Ball 3 000 €

Versement par anticipation d'une partie de la subvention 2010 pour aide au paiement de frais supplémentaires suite à l'accession du club en 2009 en Nationale 3 et à sa participation au championnat de France de la catégorie.

➤ MODIFICATION D'ATTRIBUTION :

PREVENTION DES RISQUES

- Association Blagnacaise pour la Protection des Chats abandonnés 580 €

Cette subvention avait été attribuée à l'association « Chat Libre Blagnacais ». La mission essentielle de cette association, subventionnée depuis 2004, était la stérilisation des chats errants dans la commune.

Cette association a mis fin à ses activités au cours de l'année 2009 sans que la subvention qui lui était attribuée ne soit versée. Une nouvelle association s'est créée pour perpétuer les actions du « Chat Libre Blagnacais ». Il s'agit de l'« Association Blagnacaise pour la Protection des Chats Abandonnés ».

6. REPARTITION DES BIENS DU SIPYLA – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DANS LA ZONE PYRENEES-LANUEDOC – SUITE A SA DISSOLUTION

Plate forme technique (90 % pour Toulouse et 10 % pour Blagnac), droits d'usage des logiciels Astre-Chronogestor, Suffrage et Airs 2 (90 % pour Toulouse et 10 % pour Blagnac), droits d'usage du logiciel Sedit-Finances (entièrement transférés à la commune de Toulouse).

Les éventuels excédents et/ou déficits financiers ainsi que la trésorerie résiduelle seront répartis entre les communes lors du vote du compte administratif du SIPYLA de l'exercice 2009.

7. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES - EXERCICE 2008 - DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AUXQUELLES LA VILLE ADHERE, DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES ET DES SERVICES DELEGUES. RAPPORTS SUR L'ENVIRONNEMENT (EAU ET O.M.I). RAPPORT SUR LA TAXE DE SEJOUR

(Document consultable en Mairie)

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

URBANISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR **BIDOUILH**

8. VENTE ET ACQUISITIONS :

A – VENTE DU BÂTIMENT COMMUNAL (sis, 10 place Intérieure de l'Eglise) :

Montant : **97 000 €**

B – ACQUISITION DE TERRAIN A LA SCI DE L'ETOILE :

Dans le cadre des travaux de la ligne E : aménagement du carrefour du Relais

9. AUTORISATIONS D'URBANISME :

A – DEPÔT DU PERMIS DE DEMOLIR POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CINEMA REX

B - DEPÔTS DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR LES POUBELLES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX SUIVANTS :

- Patinoire municipale
- Halle de tennis
- Complexe de jeux de raquettes

10. DESAFFECTATION DE LOGEMENTS D'INSTITUTEURS DU GROUPE SCOLAIRE « DES PRES » ET DE L'ECOLE MATERNELLE « CLEMENT ADER »

CULTURE

RAPPORTEUR : MADAME **LABORDE**

11. ODYSSUD-SPECTACLES – ACCEPTATION DE SUBVENTIONS :

A – DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR L'ANNEE 2009 :

Montant : **50 000 €**

B – DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LE COMPOSITEUR PIERRE JODLOWSKY (collectif « éOle ») EN RESIDENCE A ODYSSUD : SUBVENTION DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM) POUR L'ACTION DU COMPOSITEUR EN 2009 :

Montant : **10 000 €**

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR **LOUMAGNE**

12. CREATION D'EMPLOI

13. INFORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLEE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION

QUESTIONS ECRITES

14. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INDEMNISATION AU BENEFICE DES ACTIVITES COMMERCIALES CONNAISSANT DES DIFFICULTES DIRECTEMENT IMPUTABLES AUX TRAVAUX DE LA LIGNE E (Question de Monsieur BRIAND)

Monsieur BRIAND a présenté sa proposition concernant la mise en place d'un dispositif d'indemnisation communal pour les commerçants situés en retrait du tracé de la ligne « E ».

MONSIEUR LE MAIRE a précisé que ce dispositif relève de la compétence de la SMAT, maître d'ouvrage délégué par TISSEO-SMTC (autorité organisatrice des transports de l'agglomération toulousaine), précision étant également faite que la SMAT a mis en place une commission d'indemnisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE A L'UNANIMITE DE TRANSMETTRE A LA SMAT POUR INSTRUCTION LA PROPOSITION DE MONSIEUR BRIAND.

15. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LA REPRISE DU STUDIO « POLYGONE » (Question de Monsieur LEONARD)

Monsieur LEONARD a rappelé l'action de son groupe concernant la transformation de la résidence hôtelière Polygone, soulignant qu'il ne s'agissait pas de mettre l'activité du studio Polygone en difficulté mais de parvenir à un protocole d'accord – aujourd'hui effectif - avec le repreneur du studio Polygone pour que soit abandonné le projet de construction d'un nouveau parking.

Madame POINSOT a demandé si Odysud allait devenir une annexe du studio Polygone et si une convention de partenariat serait signée.

MONSIEUR LE MAIRE ainsi que Madame LABORDE ont souligné qu'Odysud ne pouvait être l'annexe du studio Polygone mais l'inverse : les locaux du studio d'enregistrement sont une annexe d'Odysud dont la salle de spectacles en raison de son excellente acoustique permet d'enregistrer en « live » (ce qui a souvent été le cas et le sera d'autant plus avec l'activité du repreneur : l'enregistrement de musiques de films).

Madame POINSOT insiste sur le projet de résidence hôtelière, le qualifiant d'annexe d'Odysud.

MONSIEUR LE MAIRE et Madame LABORDE ont précisé que cette résidence – qui reviendra à la commune à expiration du bail emphytéotique - sera dédiée aux artistes accueillis par le studio Polygone. Elle pourra néanmoins être utilisée également par les artistes accueillis à Odysud qui souhaiteront cet hébergement de proximité.

QUESTIONS ORALES

Madame POINSOT a rappelé son intervention lors de la précédente séance du Conseil municipal concernant l'arrêt des jets d'eau (de la fontaine de la place Jean-Louis Puig), le samedi matin, jour de marché, d'autant qu'une personne âgée est récemment tombée près de ces jets d'eau.

MONSIEUR LE MAIRE a indiqué qu'il était présent lors de cette malencontreuse chute, due non aux jets d'eau mais à un des terre-pleins protégeant la base des arbres de la place et a confirmé que ces jets d'eau étaient très appréciés des Blagnacais et notamment des enfants.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 20 H 35.**

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE
DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**